

Direction de l'Aménagement local

Direction de l'Aménagement Local

Au service des communes

La Direction de l'aménagement local accompagne les communes dans l'élaboration ou la révision des documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme au niveau communal, en collaboration étroite avec les Directions extérieures et en concertation avec d'autres instances compétentes en la matière.

La Direction assure ainsi un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des communes qui souhaitent développer des outils de stratégie, de planification territoriale ou d'encadrement urbanistique ([schéma de développement pluricommunal](#), [schéma de développement communal](#), [schéma d'orientation local](#), [guide communal d'urbanisme](#) et [périmètre de remembrement urbain](#)).

Elle gère les demandes de subventions relatives à l'élaboration et à la révision des schémas et des guides ainsi que l'agrément des [auteurs de projet](#).

La Direction est consultée pour assurer la cohérence des plans communaux de mobilité avec les documents d'aménagement, avec une attention particulière pour les déplacements des piétons et des cyclistes lors de l'aménagement des voiries communales et des places publiques.

Elle instruit également les demandes de constitution, de modification et de renouvellement des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ([CCATM](#)), vérifie leur règlement d'ordre intérieur et analyse leur demande de subvention annuelle.

La Direction gère également les subventions annuelles octroyées aux communes pour l'engagement ou le maintien d'un conseiller en aménagement du territoire et urbanisme ([CATU](#)).

Enfin, la direction est chargée de l'instruction des demandes d'agrément et de subventions des Maisons de l'urbanisme.

Directrice : [Fabienne Thonet](#)

Rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Namur (Jambes)

Tél. secrétariat : 081 33 25 83

Informations complémentaires ...

- [Organigramme du Département Aménagement du territoire et Urbanisme](#)
- [Direction de l'aménagement opérationnel](#)
- [Direction de l'aménagement régional](#)
- [Direction juridique, des recours et du contentieux](#)
- [Direction de l'urbanisme et de l'architecture](#)
- [Direction de la Gestion des Informations Territoriales](#)

SPW-DGO4 - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie

<https://www.wallonie.be/amenagement>

Url de la page :

https://lamspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/index.php/site/directions/dal/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/directions/dal/sol/sol-procedure-abrogation-contenu-codt2024.pdf?

Fichier généré le 05/05/2024